

Procès-verbal du Comité syndical du 15 septembre 2020

L'an 2020, le mardi 15 septembre à 9 heures 48, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués par le Président, M. Patrick BARNIER, le 27 août 2020, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M^{me} Michelle RIVET, déléguée de la Région Centre – Val de Loire.

M. Patrick BARNIER, M^{me} Bernadette COURIVAUD, M^{me} Ghislaine DE BENGY-PUYVALLEE et M. Daniel FOURRÉ, délégués du Département du Cher.

M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; M. Fabrice CHOLLET, délégué de la CDC Terres du Haut Berry ; M^{me} Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois ; M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise ; M. Frédéric DURANT, délégué de la CDC Berry Grand Sud ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Saultre et Sologne ; M^{me} Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry ; M. Pierre GROSJEAN, délégué de la CDC La Septaine ; M. Pierre GUIBLIN, délégué de la CDC Trois Provinces ; M. Filipe MAIA, délégué de la CDC Cœur de Berry ; M. André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort-Sancerrois-Val de Loire.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M^{me} Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort-Sancerrois-Val de Loire, avait donné pouvoir M. André TEYSSANDIER.

M. Philippe AUZON, délégué de la CDC Cœur de France, avait donné pouvoir à M. Fabrice CHOLLET.

M. Louis COSYNS, délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M^{me} Michelle RIVET.

M. Roger DAGHER, délégué de la CD Cœur de France, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.

M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher – Pays Florentais, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M^{me} Annie LALLIER, déléguée du Conseil départemental du Cher, avait donné pouvoir à M^{me} Ghislaine DE BENGY – PUYVALLEE.

M. Sébastien PERAS, délégué de la CDC Pays de Nérondes, avait donné pouvoir à M. Yves DEBONO.

M^{me} Marie-Pierre RICHER, déléguée du Conseil départemental du Cher, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Emmanuel RIOTTE, délégué du Conseil départemental du Cher, avait donné pouvoir à M^{me} Ghislaine DE BENGY – PUYVALLEE.

M. Dominique ROULLET, délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M^{me} Michelle RIVET.

Étaient absents ou excusés :

M. Fabien CHAUSSE, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.

M^{me} Delphine PIETU, délégué du Conseil départemental du Cher.

M^{me} Agnès SINSOULIER-BIGOT, déléguée de la Région Centre – Val de Loire.

M. François VINCENT, délégué de la CDC Le Dunois.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER informe le Comité de l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour relatif à l'avancement du déploiement du très haut débit dans le Cher et laisse la présidence au doyen d'âge, M. François GRESSET à 9h56.

M. François GRESSET rappelle que le Comité syndical œuvre pour l'avenir des habitants du Cher et que les derniers mois marqués par la crise sanitaire démontrent le réel besoin en matière de réseau de télécommunications notamment pour les communes rurales.

Il a ensuite ouvert la séance en désignant avec l'accord de l'ensemble des délégués présents M^{me} Ghislaine DE BENGY - PUYVALLEE comme secrétaire de séance.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 4 février 2020

M. François GRESSET présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 4 février 2020 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Élection du Président

M. François GRESSET présente le rapport n°2 et procède à un appel à candidature. Il rappelle que le vote se fera à bulletin secret.

M. Patrick BARNIER se présente comme seul candidat.

À l'issue du vote, M. Patrick BARNIER est élu à l'unanimité.



M. Patrick BARNIER remercie les délégués pour leur confiance et souligne l'importance du travail de Berry Numérique. Le syndicat mixte est déjà engagé dans une première phase de déploiement qui va permettre d'ici 2021-2022 de faire en sorte, avec la zone AMII, de desservir environ 80% des foyers du Cher en très haut débit. Toutefois, il restera 20% des foyers à couvrir. Cela représente plus de la moitié du département en termes de surface. La phase 2 du déploiement visera à atteindre les 100% de couverture d'ici 2025. Une phase de consultation pour une DSP est en cours afin de retenir un délégataire d'ici la fin de l'année 2020. La recherche des financements est également bien avancée.

Rapport n°3 : Élection des Vice-présidents

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3 et procède à un appel à candidature. Il rappelle que le vote se fera à bulletin secret.

M. Dominique ROULLET se présente comme seul candidat pour la Région Centre – Val de Loire.

M. Daniel FOURRE se présente comme seul candidat pour le Conseil départemental du Cher.

M. Gilles GONTHIER se présente comme seul candidat pour les EPCI du Cher.

À l'issue du vote, MM. Dominique ROULLET et Daniel FOURRE sont élus à l'unanimité. M. Gilles GONTHIER est élu à l'unanimité moins une abstention.

Rapport n°4 : Élection des membres du Bureau

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4 et procède à un appel à candidature. Il rappelle que le vote se fera à bulletin secret.

M^{me} Michelle RIVET se présente comme seule candidate pour la Région Centre – Val de Loire.

M. Emmanuel RIOTTE se présente comme seul candidat pour le Conseil départemental du Cher.

M. Pierre GROSJEAN se présente comme seul candidat pour les EPCI du Cher.

À l'issue du vote, M^{me} Michelle RIVET et M. Emmanuel RIOTTE sont élus à l'unanimité. M. Pierre GROSJEAN est élu à l'unanimité moins une abstention.

Rapport n°5 : Délégations du Comité syndical au Bureau

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5.

Le Comité syndical approuve les délégations du Comité syndical au Bureau à l'unanimité.

Rapport n°6 : Délégations du Comité syndical au Président

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6.

Le Comité syndical approuve les délégations du Comité syndical au Président à l'unanimité.

Rapport n°7 : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7 et procède à un appel à candidature.

Les candidats suivants se font connaître en qualité de titulaires :

- M. André TEYSSANDIER
- M. Gilles GONTHIER
- Mme Michelle RIVET
- M. Pierre GROSJEAN
- M. Yves DEBONO

Les candidats suivants se font connaître en qualité de suppléants :

- M. Daniel FOURRE
- M. Emmanuel RIOTTE
- M. Dominique CHAMPAGNE
- M. Frédéric DURANT
- M. Pierre GUIBLIN

À l'issue du vote, les candidats sont élus à l'unanimité.

Rapport n°8 : Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°8 et procède à un appel à candidature.

Les candidats suivants se font connaître en qualité de titulaires :

- M. Dominique ROULLET
- M. Emmanuel RIOTTE
- M^{me} Régine AUDRY
- M. Yves DEBONO
- M. Gilles GONTHIER

Les candidats suivants se font connaître en qualité de suppléants :

- M^{me} Michelle RIVET
- M. Daniel FOURRE
- M^{me} Ghislaine DE BENGY-PUYVALLEE
- M. Pierre GROSJEAN
- M. Fabrice CHOLLET

À l'issue du vote, les candidats sont élus à l'unanimité.

Rapport n°9 : Élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°9 et procède à un appel à candidature.

Les candidats suivants se font connaître en qualité de titulaires :

- M. Gilles GONTHIER
- M. Emmanuel RIOTTE
- M^{me} Michelle RIVET

Les candidats suivants se font connaître en qualité de suppléants :

- M. Daniel FOURRE
- M. Pierre GROSJEAN
- M. Dominique ROULLET

M. Patrick BARNIER propose pour la représentation d'associations locales, les associations suivantes :

- M. le Président de l'UFC Que Choisir du Cher ou son représentant
- M. le Président de l'Université Populaire du Berry ou son représentant
- M. le Président de l'agence de développement du tourisme et des territoires du Cher (AD2T) ou son représentant

À l'issue du vote, les candidats sont élus à l'unanimité et les membres extérieurs proposés sont approuvés.

Rapport n°10 : Désignation des membres prévus pour le suivi de la délégation de compétence avec le RIP36

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°10 et propose de désigner comme représentants les membres suivants :

- M. Christian GATTEFIN
- M. Pierre FROSJEAN
- M. Filipe MAIA

À l'issue du vote, les membres proposés sont approuvés à l'unanimité.

Rapport n°11 : Point d'avancement sur le déploiement du très haut débit dans le Cher

M. Daniel FOURRE quitte la salle à 10h40.

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°11 et rappelle que dans le cadre de la phase 1 du déploiement, le scénario retenu consistait pour Berry Numérique à construire le réseau public pour ensuite le louer à un délégataire de service public. Cette DSP d'affermage a été remportée par Axione qui a créé la société de projet « Berry Fibre Optique ». Celle-ci exploite le réseau public qui appartient à Berry Numérique.

Pour la phase 2 du déploiement qui débutera en 2021, le modèle est différent. Il s'agira d'une DSP concessive. Le concessionnaire construira pour Berry Numérique le réseau public. Il y a un retour de l'investissement public à l'issue de la concession. Dès lors que le concessionnaire a une délégation de 30 ans, il prend en charge une partie de l'investissement. Ce qui permettra aux collectivités territoriales d'avoir moins de financement à effectuer.

M. Pascal BOURDILLON présente la carte de l'état d'avancement du déploiement en indiquant qu'en pratique, aucune commune du Cher n'est traitée à 100% lors de la phase 1. Il faut compter en moyenne entre 70% et 85% de taux de couverture en enlevant l'habitat isolé. Au 30 juin 2020, 50 communes étaient ouvertes à la commercialisation soit environ 37 000 prises. Il y a 3 marchés en parallèle pour construire le réseau public : le groupement Axians - CEE, le groupement SPIE - Eiffage et Axione dans sa division travaux.

Le démarrage des travaux de déploiement de la fibre optique a débuté en 2015. On est aujourd'hui à 43% de couverture sur le département du Cher zone privée et publique confondues. Le seuil des 50% sera dépassé d'ici la fin de l'année 2020. Le déploiement est très rapide en comparaison à la construction du réseau téléphonique historique qui a pris 100 ans avec un déploiement de 10 ans. Le SDTAN prévoyait 70% de couverture d'ici fin 2021. Cela sera de 80% en 2022 pour un budget global de 100M € pour la phase 1.

La phase 2 vise à aller couvrir tous les foyers restants. Les offres finales des candidats à la DSP sont attendus pour le 23 septembre 2020. L'objectif est de finaliser le contrat d'ici la fin de l'année 2020. Le budget prévisionnel d'investissement est de 130M €. Les conditions du marché ont fortement évolué, tous les opérateurs utilisent le réseau public. Pour financer cette 2^{ème} phase, Berry Numérique s'appuiera sur la phase 1 et les flux financiers qu'elle génère. Il y aura une participation du délégataire ainsi que des cofinancements publics notamment de l'État et de la Région Centre – Val de Loire.

M^{me} Michelle RIVET précise que la Région Centre – Val de Loire est en cours de discussion concernant les financements européens. Il n'est plus possible de s'appuyer sur le FEDER mais le FEDER serait envisageable. La Région Centre – Val de Loire prévoit une enveloppe pour le Cher et l'Indre.

M. Pascal BOURDILLON explique que le calendrier de déploiement sera contractuel pour fin 2025. Il a été demandé aux candidats de se positionner sur le taux de couverture pour prioriser des zones en fonction de la population de la qualité de la connexion DSL et du tissu économique local.

En ce qui concerne la commercialisation, les 10 000 clients ont été dépassés au 31 août 2020. Les 4 FAI nationaux sont clients du réseau public. Par contre, ils ont besoin

d'installer leurs équipements dans les NRO de Berry Numérique ce qui emporte comme conséquence une arrivée commerciale souvent retardée et rarement à l'ouverture des plaques.

La crise sanitaire aura quant à elle un impact sur les plannings de 1 à 4 mois.

M. Fabrice CHOLLET quitte la salle à 11h03.

M. François GRESSET demande quelles sont les démarches en cas de problèmes de raccordement.

M. Pascal BOURDILLON explique que le processus est de laisser le FAI gérer la difficulté. Il doit faire remonter les problèmes à Berry Fibre Optique.

M. Pierre GUIBLIN demande quelles sont les obligations et délais auxquels sont contraints les FAI.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'il n'y a pas de délai contractuel de rétablissement des services sur les offres grand public.

M. Filipe MAIA demande si les FAI ont des obligations en matière de service.

M. Pascal BOURDILLON répond que les opérateurs n'ont aucune obligation en matière de service, de débit ou de prix. C'est uniquement le contrat entre le FAI et l'abonné qui fixe les obligations.

M. Patrick BARNIER indique qu'il s'agit ici d'une différence avec l'ancien réseau téléphonique qui avait des obligations de service public. Désormais c'est le jeu de la concurrence qui prévaut.

M. Frédéric DURANT demande où trouver des informations sur les travaux de déploiement.

M. Pascal BOURDILLON indique que toutes les informations sont disponibles soit dans la convention de financement, soit sur le logiciel latitude18 accessible en mairie soit sur www.berryfibreoptique.fr ou www.berrynumerique.fr.

À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

M. Patrick BARNIER informe les délégués que la prochaine CAO aura lieu le mardi 6 octobre 2020 à 11h15 à BOURGES, le prochain Bureau aura lieu le mardi 6 octobre 2020 à 11h30 à BOURGES, la prochaine CDSP le vendredi 16 octobre 2020 à 9h00 à BOURGES et le prochain Comité syndical le vendredi 16 octobre 2020 à 9h30 à BOURGES.

La séance est levée à 11 heures 36.



**Ghislaine DE BENGY -
PUYVALLEE**
SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Patrick BARNIER
PRÉSIDENT DE
BERRY NUMÉRIQUE